Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 6

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-240518

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfin, pour exercer utilement la coupe dans les classes supérieures, ne pourrait-on faire préparer là les confections des classes inférieures ?

Remercions, en terminant, Mlle Willy pour l'occasion qu'elle nous a fournie de discuter de nouveau un programme qui intéresse toutes les sociétaires-dames, nous rappelant ainsi que nous ne pouvons nous reposer longtemps sur ce que nous pensons avoir établi avec soin. La pédagogie, comme toute branche de l'activité humaine, tient constamment en éveil celui qui veut remplir noblement sa tâche.

Mlle *Métral* fait ressortir que les modifications demandées par la commission ne portent que sur des questions d'application.

Le rapport de Mme *Ballet*, mis aux voix, est adopté.

4° Propositions individuelles.

M. *Rosier* regrette de n'avoir pu asister aux séances de la commission chargée d'examiner les conclusions de Mlle Métral touchant les examens. Il espère que la question sera reprise plus tard.

En lisant le travail de Mme Tissot, Mme *Ballet* a été particulièrement frappée par le passage qui a trait aux classes gardiennes.

Mme *Tissot* tient à ce qu'il soit bien entendu qu'elle n'a visé en aucune façon les fonctionnaires, ceux-ci font ce qu'ils peuvent, mais il est parfaitement compréhensible que l'action sur une collectivité ne peut pas égaler l'action de la famille s'exerçant sur une ou deux individualités seulement.

M. *Rosier* estime que la question vaut la peine d'être étudiée de près et il exprime le vœu qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances. (Adopté.)

M. *Charvoz* voudrait que l'élection du comité se fît charge par charge et non pas en bloc. Chacun des membres du comité serait ainsi responsable envers l'assemblée elle-même. M. Charvoz propose que cette question soit tranchée dans la prochaine séance, avant l'élection du Comité.

M. *Rosier* s'oppose à cette proposition, car il est d'autres points sur lesquels nos statuts demandent à être revisés. Le